

Règlement Créathon « Dispositif collaboratif de communication 2024 du réseau des Missions Locales »





CONTEXTE

Le réseau a lancé une campagne de communication nationale en 2022 : « C'est une mission ». Les financements de l'Etat n'ayant pas été reconduits en 2023, la commission associative nationale « Communication » a proposé de lancer un dispositif collaboratif de communication, dont le concept créatif émanerait du réseau et serait piloté par un groupe de travail dédié. Cette démarche a été validé par le bureau de l'UNML.

En un mot : place aux talents du réseau!

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le créathon est ouvert aux référents Communication des Missions Locales et des ARML (responsables et chargé.es d'information et de communication), et aux jeunes accompagnés par les Missions Locales.

Les structures peuvent proposer plusieurs projets.

CADRAGE: CIBLES ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF COLLABORATIF NATIONAL DE COMMUNICATION - RESULTATS ATTENDUS

2 cibles

- Les jeunes de 16 à 25 ans, toute la France.
- Les employeurs

Objectifs

Dans la poursuite de la campagne nationale 2022, il s'agit de :

- donner envie aux jeunes d'aller dans leur Mission Locale ;
- faire connaitre les Missions Locales aux employeurs.



Les campagnes « jeunes » et « employeurs » peuvent être différentes ou déclinées l'une de l'autre.

Résultats et productions attendus

La création

- Un concept créatif impactant, correspondant aux valeurs des Missions Locales : écoute, solidarité, proximité, agilité...
- La signature de la campagne 2022 devra être reconduite : « c'est une mission » / voir partie Ressources.
- Un ton « fun », positif et fédérateur ; donner à voir la « vraie » vie des jeunes ; faire écho à leur parole ; éviter tout misérabilisme.
- La prise en compte de la grande diversité sociale et culturelle des jeunes (culture, genre, âge...), et des différents accents, des expressions pour faciliter la compréhension du message par les jeunes.
- Les messages devront valoriser les conseillers, professionnels qui accompagnent les jeunes dans leurs parcours d'insertion.
- Les propositions créatives devront respecter la charte graphique nationale (logo du réseau, typo, couleurs...) *voir partie Ressources*.

Précisions sur le plan de communication

Le dispositif sera principalement déployé sur internet et les réseaux sociaux (sans achat d'espace). Le compte instagram MissionsLocales sera bien sûr utilisé.

La création retenue par le jury sera mise au point et déclinée par un ou une directrice artistique pour créer les différents outils du kit de communication (visuels réseaux sociaux...), destinés au réseau des Missions Locales, pour déploiement.



MODALITES DE DEPOT DES CREATIONS

Date limite de dépôt : avant le 29 février 18h00

Caractéristiques techniques

- Tout support est accepté : image fixe, vidéos...
- Les images fixes devront pouvoir être déclinées à l'horizontal et à la verticale. Elles doivent être fournies en haute définition (300 dpi).
- Les vidéos devront être fournies en format mp4.

Comment envoyer les créations

Par le biais de ce formulaire :

https://www.unml.info/creathon-formulaire-de-participation/

Merci de nommer vos dossiers comme suit : <NomStructure> et créez un sous dossier par cibles (jeunes / employeurs).

Vous pouvez également joindre à vos créations une notice de présentation de vos concepts.

Accéder à l'espace ressources

Accéder au sharepoint >>

https://unmlinfo.sharepoint.com/:f:/s/Commissioncommunication/EpB6UeNXKZpEoFGkPvDfGoBweXp25bbcUkhF9He2tkfUg?e=T4b0mr

Dans cet espace, vous trouverez :

- Le règlement du concours (comprenant le cahier des charges créatif et le lien vers le formulaire de participation)
- Le kit de communication
- La charte graphique du réseau des Missions Locales
- Les visuels clés de la campagne « C'est une mission » de 2022 pour information.
- Le PPT de présentation du webinaire du 23 janvier.
- Une FAQ réalisée suite au webinaire de présentation du 23 janvier.



SELECTION DU.DE LA CANDIDAT.E

□ 1 : Jury de sélection

- Des professionnels « créatifs » : directeur.trice artistiques, agent de « créatifs »
- Des directions de la communication de partenaires nationaux
- Des jeunes accompagnés
- Des communicants du réseau

Le jury se réunira le 7 mars pour sélectionner le la grand e gagnant e de ce créathon.

<u>Précision : un ou deux lauréats peuvent être identifiés. En effet, deux concepts différents peuvent être choisis : l'un pour la cible jeune et l'autre pour la cible employeur.</u>

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au créathon « dispositif collaboratif national de communication du réseau des Missions Locales » implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement et aux décisions relatives au concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Pour toute question : envoyer un courriel :

com@unml.info ET pgemieux@unml.info